

Nouvel organigramme à la direction de la Création du ministère

PARIS [25.06.15] - Une nouvelle sous-direction est créée, regroupant toutes les écoles relevant du ministère de la Culture. Cependant le suivi des dossiers sociaux reste séparé entre spectacle vivant et arts plastiques, afin de mieux gérer les réformes à venir dans ce domaine.



Pour le grand public, il en va des modifications d'organigramme comme du jeu des sept différences : on se lasse vite des détails négligeables. Pourtant, dans le cadre ministériel, ces changements sont révélateurs. Ils annoncent souvent l'état d'esprit, les priorités et l'action à venir du ministre. A la veille d'une rentrée qui verra le passage au parlement de la loi sur la création l'architecture et le patrimoine, ces changements éclairent les dossiers sociaux (retraites, sécurité sociale, voire JDA n°438 du 19 juin), nombreux dans les « tuyaux ».

Depuis l'arrêté du 17 novembre 2009 qui définit la composition et les missions de l'administration du ministère de la culture et de la communication, la Direction générale de la création artistique (DGCA) est l'une des trois grandes directions du ministère de la Culture et de la Communication (avec la direction du patrimoine et celle des médias et industries culturelles). Jusqu'à ce mois de juin, la DGCA était composée de trois départements transversaux (inspection de la création artistique, sous-direction des affaires financières et générales, département des publics et de la diffusion) et de deux services importants et de taille inégale : celui du spectacle vivant, qui comptait une grande majorité des agents du ministère, et celui des arts plastiques.

Depuis le 15 juin, l'organisation a évolué. D'abord, le service du spectacle vivant a donné plus d'autonomie à ses trois délégations principales (théâtre, musique et danse), qui reportent désormais directement au directeur général de la Création. Mais dans l'organigramme général, la nouveauté majeure de l'article 1 est la création d'une nouvelle sous-direction à l'emploi, à l'enseignement supérieur et à la recherche. Elle regroupe en une entité transversale une ancienne sous-direction du spectacle vivant, celle de l'emploi et de la formation (gérant notamment le dossier des intermittents), et un ancien département des arts plastiques, celui des écoles supérieures d'art et de la recherche.

Il s'agit d'abord d'un rapprochement entre les écoles d'art et les conservatoires. Pour Pierre Oudart, directeur adjoint chargé des arts plastiques, « *c'est l'occasion de montrer un front uni, notamment dans la perspective de la réforme de l'enseignement supérieur* ». Une volonté d'union saluée par Emmanuel Tibloux, directeur de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon et président de l'Association nationale des écoles supérieures d'art (ANdEA) : « *Le ministère de la Culture donne un signe d'attachement fort aux enseignements supérieurs artistiques dont il a la charge, en fortifiant leur structuration et en les dotant d'une sous-direction autonome au sein de la DGCA, toutes disciplines confondues* ».

Mais cette nouvelle sous-direction pose aussi question, puisqu'elle réunit logiquement formation et emploi côté spectacle vivant, mais pas pour les plasticiens : les questions sociales impliquant la Maison des Artistes, l'Agessa, le RAAP (voir JDA n°438, du 19 juin) resteront traitées par le service des arts plastiques. Pourquoi ? Pour la DGCA, il convient de laisser les questions techniques là où se trouve l'expertise dédiée (dans le département des artistes et des professions, dirigé par Pascal Murgier) et d'envoyer un signal positif aux syndicats, qui n'auraient pas compris que le dossier change de main après une reprise constructive des négociations ce printemps. Cette distinction reste néanmoins un « *point de vigilance* » pour Emmanuel Tibloux : « *à l'heure où l'on parle sans cesse de professionnalisation du secteur des arts plastiques, il est troublant de voir qu'à l'inverse de ce qui est mis en place pour le spectacle vivant, la formation d'un côté et l'emploi de l'autre dépendront de deux services différents* ».

En d'autres termes, le nouvel organigramme a été pensé dans la perspective des importantes réformes à venir et la structure semble devoir s'effacer devant les personnes qui la composent. Les interlocuteurs des dossiers sociaux restent tandis que l'ancien sous-directeur des arts plastiques Philippe Belin prend la tête de la nouvelle sous-direction à l'emploi, l'enseignement supérieur et la recherche, pour porter la voix des arts plastiques et éviter que le dossier de l'intermittence éclipse tout le reste. Une volonté qui sera rapidement mise à l'épreuve.

David Robert

Légende photo

La ministre de la Culture Fleur Pellerin au prix de l'Audace artistique et culturelle, le 5 juin 2015 à l'Elysée, Paris

© AFP PHOTO/ ALAIN JOCARD

Abonnez-vous à
L'œil

Abonnez-vous au
Journal des Arts